



Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 28 mars 2022

Trains régionaux liO : la Région renouvelle la prime fidélité pour les abonnés annuels

Dans le cadre de la convention adoptée en 2018 avec SNCF Voyageurs pour l'exploitation des trains régionaux liO, la Région Occitanie a fixé un haut niveau d'exigence en termes de ponctualité. Elle a également renforcé le système de pénalités financières payées par la SNCF lorsque les objectifs qui lui sont fixés par la Région ne sont pas totalement atteints. Cette année, comme depuis 2019, la Région a décidé d'en faire bénéficier les usagers abonnés du réseau liO via une prime fidélité.

S'il progresse régulièrement depuis plusieurs années, le niveau de ponctualité enregistré en 2021, à savoir 91%, reste légèrement en deçà de l'objectif fixé à 91,2% par la convention avec SNCF Voyageurs.

À ce titre, comme les années précédentes, la Région reversera aux abonnés une partie des pénalités payées par la SNCF. **Sont concernés les abonnés annuels FréquentiO' et Kartatoo actifs entre septembre et décembre 2021. En avril 2022, ils bénéficieront ainsi d'une remise équivalente à 50% du coût d'une mensualité. Cette prime représentera une économie moyenne de 30 € pour les 10 000 usagers concernés (informations pratiques et modalités ci-dessous).**

« La qualité de service est une priorité si nous voulons attirer toujours plus d'usagers dans nos trains régionaux et réduire ainsi collectivement l'empreinte carbone de nos déplacements. Les objectifs de notre convention avec la SNCF sont donc particulièrement exigeants et les résultats sont au rendez-vous puisque les indicateurs progressent, même s'ils ne sont pas encore à la hauteur de nos ambitions. C'est ce que sont en droit d'attendre nos usagers et notamment les abonnés annuels qui nous font confiance. Pour les remercier de leur fidélité, j'ai souhaité renouveler la prime fidélité afin qu'ils soient les premiers bénéficiaires des pénalités payées par la SNCF. C'est une mesure de pouvoir d'achat juste et légitime qui contribue à notre palette de dispositifs pour rendre le train toujours plus attractif en Occitanie » a notamment souligné la présidente de Région Carole Delga.

Comment bénéficier de la prime fidélité ?

- **Pour les abonnés annuels réglant leur abonnement par prélèvement**, aucune démarche n'est à réaliser, la moitié de la mensualité du mois d'avril 2022 ne sera pas prélevée.
- **Pour les abonnés annuels ayant réglé leur abonnement comptant**, il convient de prendre contact avec le **Centre de relation clientèle liO au 0 800 31 31 31** (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 9h à 14h).

■ Contact presse :

Frédéric Neuman : frederic.neuman@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 39 - Port. : 06 19 45 88 18
service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://twitter.com/presseoccitanie)